

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1888-1889.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N° 3.

(23 FÉVRIER 1889.)

PÉTITIONS SUR LESQUELLES IL A ÉTÉ FAIT RAPPORT.

M. HENRICOT, *rapporteur.*

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

1.	4208.
----	-------

Par pétition datée de Rothem, le 5 décembre 1888,

Des conseillers communaux de Rothem prient la Chambre d'accorder à la députation permanente la compétence nécessaire pour autoriser les administrations publiques à vendre leurs bois à main ferme, mais seulement dans le cas où, lors de la vente publique par notaire, la dernière enchère n'atteint pas le prix d'estimation.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 533.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

2.	4268.
----	-------

Par pétition datée de Lanklaer, le 10 décembre 1888,

Des conseillers communaux de Lanklaer prient la Chambre d'accorder à la députation permanente la

Noméros du feuilleton.	Noméros du registre des pétitions.
------------------------------	--

compétence nécessaire pour autoriser les administrations publiques à céder leurs bois par vente particulière, mais seulement dans le cas où, lors de l'adjudication publique par notaire, la dernière enchère n'atteint pas le prix d'estimation. Ils demandent, en outre, de pouvoir vendre sans autorisation préalable de la députation permanente et également en vente particulière les perches à fèves et à houblon.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 533.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

3. 4284. Par pétition datée de Stockheim, le 13 décembre 1888,

Des conseillers communaux de Stockheim prient la Chambre d'accorder à la députation permanente la compétence nécessaire pour autoriser les administrations publiques à vendre leurs bois à main ferme, mais seulement dans le cas où, lors de la vente publique par notaire, la dernière enchère n'atteint pas le prix d'estimation.

Même pétition de conseillers communaux de Genck, Peer, Houthaelen, Grand-Brogel.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 533.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

4. 4275. Par pétition datée de Mons, le 30 novembre 1888,

Le sieur Brunin, à Mons, demande une revision dans le règlement de l'impôt foncier sur la propriété immobilière.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 548.)

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

